

La Commission du désarmement des Nations Unies

L'article suivant a été préparé par la Direction du contrôle des armements et du désarmement, du ministère des Affaires extérieures.

La Commission du désarmement des Nations Unies, organe délibérant issu de l'Assemblée générale, s'est réunie au siège des Nations Unies à New York en mai dernier. Six questions figuraient à son ordre du jour, à savoir la course aux armements sous tous ses aspects, la réduction des budgets militaires, la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud, la limitation de la course aux armements navals, le rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement et la Déclaration faisant des années 80 la deuxième Décennie du désarmement. Les 159 États membres des Nations Unies sont représentés au sein de la Commission.

Le 8 mai, M. Douglas Roche, ambassadeur du Canada pour le désarmement, a prononcé l'allocution canadienne d'ouverture devant la Commission. Soulignant que les délégations devaient surtout s'attacher à examiner les progrès accomplis au cours de la deuxième Décennie du désarmement, M. Roche a fait valoir qu'« à mi-chemin de cette décennie, nous n'avons guère progressé ».

« Au lieu de faire des progrès concrets, a-t-il ajouté, nous nous éloignons de l'objectif auquel tous les États ont souscrit en 1978 en adoptant par consensus le Document final de la première Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Il semble que nous ayons oublié l'appel pressant à la raison que nous avons lancé au monde en 1978, à savoir : « L'homme se trouve placé devant l'alternative suivante : mettre fin à la course aux armements et progresser vers le désarmement, ou périr. »

Traitant ensuite de la course aux armements, l'ambassadeur Roche a exposé les priorités du gouvernement canadien à cet égard : contribuer au progrès des pourparlers bilatéraux entre les États-Unis et l'Union soviétique, œuvrer en faveur d'un traité sur l'interdiction complète des essais, assurer la non-prolifération des armes nucléaires, travailler à la conclusion d'une convention sur les armes chimiques et s'employer à

prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Il a par ailleurs affirmé que la reprise des négociations bilatérales à Genève entre les États-Unis et l'Union soviétique fait renaître l'espoir de réductions importantes des stocks d'armes nucléaires, ajoutant que « tout doit être mis en œuvre, dans les instances multilatérales, pour soutenir ce processus bilatéral » et qu'« il nous faut trouver un moyen de débloquent l'impasse actuelle sur les questions liées au contrôle des armements et au désarmement, sinon le processus multilatéral perdra toute crédibilité ». Enfin, M. Roche a déclaré que « la tâche qui nous incombe — au sein de cette Commission du désarmement et dans toutes les autres instances multilatérales — est donc parfaitement claire : cesser de tergiverser et nous mettre résolument au travail ».

Pour ce qui est des autres questions à l'ordre du jour de la Commission, M. Roche a fait valoir les points suivants : « L'année dernière, la Commission a poursuivi ses efforts en vue de définir les principes qui devraient régir le gel et la réduction des budgets militaires, mais elle n'a pas réussi à conclure un accord final sur un ensemble de directives. La délégation canadienne a soutenu le principe d'une réduction des dépenses militaires. À notre avis, le système de publication conçu par les Nations Unies constitue une condition préalable à la réalisation de progrès dans ce domaine; nous avons manifesté concrètement notre appui en remplissant annuellement l'instrument de présentation standardisé. Nous demandons instamment aux États qui n'ont pas encore rempli ce document de le faire dans les meilleurs délais, ce qui permettra des progrès réels en matière de réduction des dépenses militaires globales. Sans une telle base de données, toute tentative de réduction des budgets militaires est vouée à ne rester qu'un vœu pieux.

Un groupe d'experts gouvernementaux, constitué par l'Assemblée générale à sa trente-huitième session, procède actuellement à une étude globale de la course aux armements navals... C'est pourquoi il conviendrait que la Commission du désarmement n'examine cette question qu'après la fin de l'étude, dont les résultats doivent être présentés à la quarantième session de l'Assemblée générale.

Nous espérons que la Commission pourra, au cours de sa présente session, parvenir à un consensus en ce qui concerne la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud. La position du Canada est parfaitement claire : nous sommes opposés aux répugnantes politiques d'apartheid de l'Afrique du Sud. En outre, le Canada s'efforce, sans relâche, de renforcer le régime international de non-prolifération. C'est pourquoi nous sommes favorables à ce que tous les États, y compris l'Afrique du Sud, prennent un engagement obligatoire à l'échelle internationale en ce qui a trait à la non-prolifération et soumettent toutes leurs installations nucléaires aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. »

Dans une intervention ultérieure portant sur le rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement, la délégation canadienne a mis l'ONU en garde contre « la tentation d'éparpiller ses ressources, déjà limitées, en assumant un trop grand nombre d'entreprises stériles. L'Organisation devrait plutôt s'attacher à mener à bien un petit nombre de tâches importantes ». Le choix de ces tâches est une affaire de priorités :

« Certaines priorités ont déjà été établies dans le Document final de la première Session extraordinaire consacrée au désarmement. En tête de liste figure la question des armes nucléaires. La prévention de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique, avant qu'il ne soit trop tard, est également au premier plan des préoccupations de la plupart des pays. Par ailleurs, les dangers que présentent la prolifération et l'emploi des armes chimiques sont assurément des raisons suffisantes pour que cette question compte aussi parmi les premières priorités. Enfin, l'ONU devrait s'employer à donner suite aux deux autres initiatives globales qu'elle a déjà entreprises, soit la réduction des budgets militaires et le projet concernant le désarmement et le développement. Quel que soit le mécanisme mis au point pour établir les priorités des Nations Unies, il ne fait aucun doute que l'Organisation devra désormais concentrer toute son attention sur ces importantes questions. »

La délégation canadienne s'est par ailleurs dite préoccupée par le fait que « l'Assemblée générale risque de perdre toute crédibilité et de se voir cantonner à un rôle marginal pour ce qui est du contrôle des armements et du désarme-